

35 un prix. Maintenant nous avons reçu la requête du palefrenier *Ling-hou Hong-pao* déclarant que son cheval étant mort à 30 *li* à l'ouest du fort, dans le désert, il n'y avait personne pour acheter; tout ce qu'il a pu faire a été d'enlever la peau et de la rapporter; la viande ne pouvait être rapportée et par suite il l'a laissée. Maintenant il est arrivé rapportant la peau. Conformément à la requête, le palefrenier a été l'objet d'une enquête publique. Il a été donné ordre au palefrenier d'aller avec la peau à la préfecture pour faire connaître (l'accident) et subir l'enquête. Maintenant nous faisons connaître (l'affaire) par cette requête.

La requête au sujet de l'affaire précédente ayant été transmise, il a été ordonné au palefrenier de se charger de la peau du cheval et de se rendre à la préfecture pour la verser (au magasin). La sous-préfecture a donné ordre au palefrenier de porter la peau à la préfecture et de la verser. Maintenant nous faisons connaître l'affaire par cette requête.

Le sous-préfet: manquant. L'adjoint (au sous-préfet) est allé à la préfecture.

La requête ci-dessus du Bureau Militaire du Gouvernement Général est respectueusement présentée, avec prière de prendre une décision.

1<sup>e</sup> année *chen-long*, 3<sup>e</sup> mois, 2<sup>e</sup> jour (8 avril 705). Le comptable *Tch'ang Sseu-hien*.

Reçu et vérifié deux peaux: l'archiviste, *Tchang Tsong*.

45

Le greffier, *Sou Jen-li*

Le sous-chef du bureau, *tso, Fan Li-chouang*

Le scribe, *che*, parti pour la préfecture.

Un des fragments du registre où étaient copiées in extenso, à leur date d'arrivée, toutes les pièces, rapports, enquêtes, dépositions de témoins, etc., relatives aux circonstances de la mort de chevaux de poste en cours de route; les autorités ont ajouté de leur main des notes additionnelles, décisions, etc., après coup dans les vides, généralement au-dessus des dates et des signatures des copistes.

Le fragment se rapporte à deux enquêtes:

I. L.1-18. Enquête sur la mort d'un cheval survenue sur la route de *Si-tcheou* (Kharakhōja) à *Pei-t'ing* (près Guchen); le début manque. C'est l'itinéraire décrit dans le *Sin T'ang chou*, k. 40, 10b, voir trad. CHAVANNES, *Documents sur les Tou-kiue (Turcs) Occidentaux*, p. 11: "En partant de la sous-préfecture de *Kiao-ho* 交河 (Yār-khoto), et en se dirigeant vers le nord pendant 80 *li*, on trouve l'hôtellerie de *Long-ts'iuan* 龍泉館; puis au nord on entre dans une gorge montagneuse et au bout de 130 *li* on passe par *Lieou-kou* 柳谷 et on franchit les monts *Kin-cha* 金沙嶺; au bout de 160 *li* on passe par le poste chinois de *Che-houei* 石會漢戍 et on arrive à la ville du Protectorat-Général de *Pei-t'ing*". Le *Si-tcheou t'ou-king* 西州圖經 (*Ming-cha che-che yi-chou* 鳴沙石室佚書, fasc. 3, 38b) donne à cette route le nom de Route de *T'o-ti*, *T'o-ti tao* 他地道.

II. Enquête sur la mort d'un cheval survenue sur la route de *Si-tcheou* à *Yen-k'i* (Kharashahr): c'est l'itinéraire décrit dans le *Sin T'ang chou*, k. 40, 8b, trad. CHAVANNES, *op. cit.*, p. 6: "En partant de la sous-préfecture de *Kiao-ho* vers le sud-ouest, on trouve les deux villes de *Nan-p'ing* 南平 et *Ngan-tch'ang* 安昌; à 120 *li* de là, on arrive à la ville de *T'ien-chan* 天山; de là au sud-ouest, on entre dans une gorge montagneuse et on trouve le désert de *Lei-che* 礪石 et, au bout de 220 *li*, on arrive au désert de *Yin-chan* 銀山 (montagne d'argent); 40 *li* plus loin on arrive à l'hôtellerie de *Lu Kouang* 呂光 qui est à la frontière du royaume de *Yen-k'i*", etc. Le *Si-tcheou t'ou-king*, 39a, donne à cette route le nom de Route des Monts d'Argent, *Yin-chan tao* 銀山道.

L.1. 鎮 "le fort" et 縣 "la sous-préfecture". Les noms ne sont pas donnés dans le fragment subsistant; mais comme la mort est survenue pendant le voyage de retour à *Kin-so* 金娑 (= *Kin-cha*), montagne située juste au nord de *Lieou-kou*, c'est certainement du fort de *Lieou-kou* 柳谷鎮 qu'il s'agit ici; le *T'ang chou* ne qualifie pas *Lieou-kou* de fort, *tchen*, mais cette désignation se trouve dans un autre fragment du Registre, cf. ci-dessous, n° 302, l. 5, 8. Quant à la sous-préfecture, c'est, je pense, *Kiao-ho*, dont dépendait le fort de *Lieou-kou*.

L.2. 金娑 *Kin-so* est le *Kin-cha* ling 金沙嶺 du *Sin T'ang chou*, k. 40, 10b.

L.6. 兵曹: C'est du Bureau Militaire que dépendait le service postal dans les départements et dans les Gouvernements-Généraux, voir ci-dessus, p. 89.

L.8-12. Décision au sujet de la responsabilité du palefrenier: il devra rembourser le prix du cheval. Sur cette responsabilité, voir *T'ang-lu chou-yi*, k. 15, 2a, et ci-dessus, p. 90; cf. p. 91.

L.12. 連譽 *Lien-yu* (?) La personne qui prend la décision et qui signe (ici et ailleurs) peu lisiblement de son nom personnel, sans nom de famille et sans titre, est le chef du Bureau Militaire *Tch'eng Lien-yu* 程連譽, voir ci-dessous, n° 302, l. 42.